

## NOTICE D'UTILISATION FRC - 12/2020

### ENTRETIEN

Pour votre sécurité et votre confort, nous avons fabriqué ces chaussures avec le plus grand soin à partir de matériaux de très grande qualité et grâce aux techniques les plus modernes.

### POUR LES NETTOYER

- Après chaque utilisation, laisser sécher les chaussures ouvertes dans un endroit aéré et loin d'une source de chaleur.
- Enlever à la brosse les excès de terre ou de poussière.
- Avec un chiffon mouillé et du savon si besoin, enlever les tâches.
- Enfin, cirer les cuirs lisses ou pigmentés à l'aide d'un produit d'entretien standard.

### UTILISATION

Le marquage CE apposé sur ce produit signifie :

- Ce produit répond aux exigences principales établies par la Réglementation de l'Union européenne relative aux équipements de protection individuelle (EU 2016/425) et à la Réglementation 2019 SI 696 du Royaume-Uni (annexe 35, réglementation 38) relative aux équipements de protection individuelle en ce qui concerne ce qui suit :

- Innocuité
- Confort
- Solidité
- Sécurité : dont protection contre les risques de chute par glissade

- Que ce type de chaussures de sécurité a été soumis à un examen par un organisme habilité, Intertek China E201, No. 7-2, Caipin Road, Guangzhou Science City, GETDD Guangzhou (Canton) 510663

**Si la chaussure qui vous est fournie est marquée EN ISO 20345:2011 ce marquage apposé sur le produit garantit :**

- En termes de confort et de solidité, un niveau de qualité accepté, défini par une norme européenne harmonisée.
- La présence d'un embout de protection des orteils offrant une protection contre les chocs équivalents à 200 Joules et les risques d'écrasement sous une charge de 15kN.

De plus, pour certaines applications, des exigences additionnelles peuvent être prévues.

Pour connaître le degré de protection que vous offre cette paire de chaussures, reportez-vous au tableau ci-dessous.

Symbole	Risques couverts	Catégories			
		SB	S1	S2	S3
	Fondamentaux	X	X	X	X
A	Additionnels : chaussures antistatiques	O	X	X	X
E	Capacité d'absorption d'énergie au talon	O	X	X	X
WRU	Résistance à l'absorption et pénétration d'eau de la tige	O		X	X
P	Résistance à la perforation	O	O	O	X
	Semelle de marche à crampons	O	O	O	X
FO	Résistance aux hydrocarbures	O	X	X	X

X = exigences obligatoirement satisfaites.  
O = en option, se référer aux symboles figurant sur la chaussure.

- Les valeurs indiquées dans le tableau ci-dessous correspondent aux coefficients d'adhérence dynamiques minimum exigés par la norme EN ISO 20345:2011 concernant la résistance au glissement :

SOL	LUBRIFIANT	Condition d'essai		SYMBOLE	
		A PLAT	TALON	SRA	SRC
CARREAUX CERAMIQUE	SODIUM LAURYL SULFATE	Au moins égal à 0,32	Au moins égal à 0,28	SRA	SRC
ACIER	GLYCEROL	Au moins égal à 0,18	Au moins égal à 0,13	SRB	

- Autres exigences additionnelles avec symboles de marquage appropriés qui peuvent être couvertes :

**C** : Chaussures conductrices dont la résistance électrique ne dépasse pas 100k ohms

**HI** : Isolation du semelage contre la chaleur

**CI** : Isolation du semelage contre le froid

**WR** : Résistance à l'eau (chaussure entière)

**M** : Protection du métatarse

**AN** : Protection des malléoles

**CR** : Résistance à la coupure

**HRO** : Résistance de la semelle de marche à la chaleur par contact direct

*En l'absence de ces marquages additionnels, les risques décrits ci-dessus ne sont pas couverts.*

Ces garanties sont valables pour des chaussures en bon état et notre responsabilité ne saurait être engagée pour toutes les utilisations non prévues dans le cadre de la présente notice d'utilisation.

Il est important que les chaussures choisies soient adaptées au niveau de protection et à l'environnement dans lequel elles seront portées.

Si cet environnement n'est pas connu, il est fondamental que le vendeur et l'acheteur se consultent pour garantir, chaque fois que cela sera possible, que les bonnes chaussures ont été fournies.

**Si les chaussures qui vous sont fournies sont équipées d'une semelle de propreté amovible :**

Les essais ont été effectués avec la semelle de propreté en place. Les chaussures ne doivent être utilisées qu'avec cette semelle de propreté en place. Nous attirons votre attention sur le fait qu'elle ne peut être remplacée que par une semelle de propreté comparable qui devra vous être fournie par le fabricant d'origine des chaussures.

**Si les chaussures qui vous sont fournies ne sont pas équipées d'une semelle de propreté :**

Les essais ont été effectués sans la semelle de propreté. Nous attirons votre attention sur le fait que l'ajout éventuel d'une semelle de propreté peut affecter les propriétés de protection des chaussures.

**Si les chaussures qui vous sont fournies sont équipées d'une semelle de marche pour tout ou partie composée de polyuréthane :**

Nous vous recommandons d'utiliser les chaussures dans la limite de 3 ans à compter de la date de fabrication, qui figure sur les chaussures. Au-delà de cette limite, certains facteurs comme l'exposition à la lumière du soleil, l'hydrométrie ou les changements de température pourraient entraîner une modification de la structure du matériau, qui ne garantirait alors plus les mêmes niveaux de performances que ceux exigés par la Réglementation de l'Union européenne relative aux équipements de protection individuelle (EU 2016/425) et à la Réglementation 2019 SI 696 du Royaume-Uni (annexe 35, réglementation 38).

**Si les chaussures qui vous sont fournies sont équipées d'une semelle de marche composée d'un autre matériau que le polyuréthane :**

Nous vous conseillons d'utiliser ce produit au plus tard **5 ans** après la date de fabrication qui figure sur la chaussure.

Les délais que nous vous indiquons se rapportent uniquement à des chaussures neuves et dans leur emballage d'origine, conservées dans une **zone de stockage contrôlée et non soumises à des variations de température et de taux d'humidité rapides.**

Ces chaussures ont été conçues et réalisées en tenant compte de vos exigences et nous vous souhaitons qu'elles vous fassent très bon usage.

Conformément aux exigences d'EN ISO 20345:2011, les chaussures isolantes électriquement seront fournies avec une notice d'information détaillant la finalité et l'usage des chaussures ainsi que les exigences des tests habituels en cours d'utilisation permettant de garantir que celles-ci respectent des niveaux de résistance spécifiques. Pour assurer un contact satisfaisant, les chaussures doivent toujours être propres et aucune contamination ne doit exister entre le sol et la surface de la semelle. La résistance électrique du sol doit garantir la capacité des chaussures à dissiper l'électricité statique vers la terre.

### **Notice antistatique, pour les chaussures de sécurité marquées A ou S1 ou S2 ou S3, suivant la norme EN ISO 20345:2011**

Il convient d'utiliser ces chaussures antistatiques lorsqu'il est nécessaire de minimiser l'accumulation de charges électrostatiques, par leur dissipation, évitant ainsi le risque d'inflammation de vapeurs ou substances inflammables et si le risque de choc électrique d'un appareil électrique ou d'un élément sous tension n'a pas été complètement éliminé. Il faut savoir cependant que les chaussures antistatiques ne peuvent pas garantir une protection adéquate contre le choc électrique puisqu'elles introduisent uniquement une résistance entre le pied et le sol. Si le risque de choc électrique n'a pas été complètement éliminé, des mesures additionnelles pour éviter ce risque sont essentielles. De telles mesures, aussi bien que les essais additionnels mentionnés ci-après doivent faire partie des contrôles de routine du programme de sécurité du lieu de travail.

L'expérience démontre que, pour le besoin antistatique, le trajet de décharge à travers un produit doit avoir, dans des conditions normales, une résistance électrique inférieure à 1000 M $\Omega$  à tout moment de la vie du produit.

Une valeur de 100 k $\Omega$  est spécifiée comme étant la limite inférieure de la résistance du produit à l'état neuf, afin d'assurer une certaine protection contre un choc électrique dangereux ou contre l'inflammation, dans le cas où un appareil électrique devient défectueux lorsqu'il fonctionne à des tensions inférieures à 250 V. Cependant, dans certaines conditions, il convient d'avertir les utilisateurs que la protection fournie par les chaussures pourrait se révéler inefficace et qu'il convient d'utiliser d'autres moyens pour protéger, à tout moment, le porteur.

La résistance électrique de ce type de chaussure peut être modifiée de manière significative par la flexion, la contamination ou par l'humidité. Ce type de chaussures ne remplira pas sa fonction si elle est portée dans des conditions humides. Par conséquent, il est nécessaire de s'assurer que le produit est capable de remplir sa mission correctement (dissipation des charges électrostatiques et une certaine protection) pendant sa durée de vie. Il est conseillé au porteur d'établir un essai à effectuer sur place et de vérifier la résistance électrique à intervalles fréquents et réguliers.

Les chaussures appartenant à la classe I peuvent absorber l'humidité si elles sont portées pendant de longues périodes et elles peuvent devenir conductrices dans ces conditions humides.

Si les chaussures sont utilisées dans des conditions où les semelles sont contaminées, le porteur doit toujours vérifier les propriétés électriques avant de pénétrer dans une zone à risque.

Dans les secteurs où les chaussures antistatiques sont portées, la résistance du sol doit être telle qu'elle n'annule pas la protection donnée par les chaussures.

Au porter, aucun élément isolant, à l'exception des chaussettes normales ne doit être introduit entre la semelle première et le pied du porteur. Si un insert est placé entre la semelle première et le pied, il convient de vérifier les propriétés électriques de la combinaison chaussure/insert.

**Remarque concernant la résistance à la perforation des chaussures de sécurité,  
selon la norme EN ISO 20345:2011, marquage P, S3.**

La résistance à la perforation de ces chaussures a été mesurée en laboratoire à l'aide d'un clou tronqué d'un diamètre de 4,5 mm et d'une force de 1100 N. Des forces supérieures ou des clous de diamètre inférieur augmenteront le risque de pénétration. Dans ces cas de figure, des mesures de prévention alternatives devront être prises en considération. Il existe actuellement deux types généraux d'inserts anti-perforation dans le domaine des chaussures EPI : les inserts métalliques et non

métalliques. Ces deux types d'inserts répondent aux exigences minimales en matière de résistance à la perforation visées par la norme indiquée sur les chaussures mais chacun d'eux se caractérisent par des avantages/inconvénients différents, notamment :

Métalliques : Ces inserts sont moins affectés par la forme du risque/de l'objet coupant (par ex. diamètre, géométrie, tranchant) mais, en raison des limites intrinsèques à la fabrication des chaussures, ils ne couvrent pas toute la partie inférieure de celles-ci.

Non métalliques Ces inserts peuvent être plus légers, plus flexibles et garantir une plus grande surface de protection par rapport au métal mais leur résistance à la perforation peut varier davantage en fonction de la forme du risque/de l'objet coupant (par ex. diamètre, géométrie, tranchant).

Pour plus d'informations sur le type d'insert anti-perforation utilisé dans vos chaussures, veuillez contacter le fabricant/fournisseur indiqué dans cette notice.

Veuillez consulter le tableau ci-dessous pour obtenir des exemples de marquages.

Exemples de marquages	Explication
Timberland PRO	Marque d'identification
CE / UKCA	Marque CE / UKCA
ISO 20345:2011	Référence de la norme européenne / UKCA
EU42	Pointure
0316	Mois et année de fabrication
SB	Classe de protection
A	Code propriété supplémentaire, par ex. Antistatique
GR1	Identifiant de groupe

La déclaration de conformité UE peut être consultée à l'URL suivante :  
**[TimberlandPRO.com/DeclarationOfConformity](https://www.timberlandpro.com/DeclarationOfConformity)**